

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 26 mai 2025	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Le ratio fut respecté au moment de l'inspection.

La MAQ a eu une discussion avec l'exploitante au sujet de placer les informations de la fièvre à jour dans le guide de parent. Une fois les informations mises à jour une copie pourra être envoyé a la MAQ. La MAQ va aussi envoyer une copie du rapport d'incident, le plus, ressent à l'exploitante.

Au moment de l'inspection, la température ne permettait pas d'aller jouer dans l'espace de jeux extérieur. L'exploitante informe la MAQ que les enfants vont dehors en avant-midi et en après-midi après la sieste. Donc, habituellement, les enfants vont dehors minimum une heure de temps par période de quatre heures quand la température le permet.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants jouer dans l'espace de jeu intérieur. Les enfants ont aussi procédé au changement de couche avant le dîner. Les enfants ont fait un dessin pendant que l'exploitante prépare le dîner. Les enfants ont ensuite été observés lire une histoire avant de transitionner pour faire une sieste. L'exploitante informe la MAQ que les enfants ne dorment pas plus que deux heures pendant la sieste. Une fois les enfants réveillés, ils vont manger la collation de l'après-midi. Des interactions positives ont été observées entre l'exploitante et les enfants.

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 mai 2025

Date

original signé par
Nadia Brideau

Le 23 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date